



Réponse de la Conférence des Villes Portuaires Européennes Périphériques à la Consultation sur les conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique et sociale

La Conférence des Villes Portuaires Européennes Périphériques, réseau de villes européennes, est née en 1992 à l'initiative de la ville de Brest et regroupe à l'origine, les villes de Cadix (Espagne), Den Helder (Pays-Bas), Plymouth (Royaume-Uni), Tarente (Italie). Depuis, le réseau, suivant les thématiques et opportunités, s'est enrichi également de l'apport des villes de Constantza (Roumanie), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne) et Porto-Norte (Portugal). Constitué dans le but de répondre aux défis économiques et sociaux auxquels ses villes-membres se sont trouvées confrontées, du fait des profondes mutations des activités navales, civiles et surtout militaires, ce réseau transnational est un outil de réflexion et d'échanges d'expérience axé sur les thèmes de la diversification de l'économie et la valorisation des richesses de chacune des villes.

Dans le cadre de la consultation publique lancée par la Commission européenne sur les conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique et sociale et l'avenir de la politique de cohésion après 2013, la Conférence tient à saluer cette initiative de l'Union européenne et souhaite lui adresser la présente contribution.

La politique de cohésion, au cœur du Projet Européen

En tout premier lieu, la Conférence tient à souligner qu'au-delà des objectifs fixés par la stratégie UE 2020 pour une croissance intelligente, durable et solidaire, la future politique de cohésion doit également s'attacher à poursuivre les objectifs qui lui sont propres : la réduction des inégalités qu'elles soient économiques ou sociales pour assurer **un développement équilibré et polycentrique de l'ensemble du territoire.**

La Conférence confirme ainsi son adhésion au principe, qui ne devrait plus susciter le moindre débat, du maintien d'une **politique de cohésion européenne qui s'applique à l'ensemble des territoires de l'UE** et ne se limite pas aux régions les plus en retard de développement.



Par ailleurs, en vertu du principe de cohésion territoriale, désormais inscrit dans les objectifs fondamentaux de l'Union européenne, la Conférence souhaite une meilleure prise en compte de la diversité et spécificité des territoires.

Dans un contexte de crise généralisée, chaque territoire de l'UE doit, de manière rapide et efficace, s'adapter aux différentes menaces, mais aussi se saisir des opportunités qui se présentent et **faire ainsi de la diversité de ses territoires un atout en matière de développement durable, de prospérité économique, de stabilité et de rayonnement par rapport au reste du monde.**

La Conférence souhaite qu'une attention particulière soit portée à la **spécificité des territoires périphériques et des villes maritimes**. Situés en retrait des grands réseaux d'échanges et centres de décision continentaux, ces territoires sont marqués par une insuffisance de liaisons de communication performantes entre ses villes. L'accessibilité des zones excentrées, condition nécessaire à leur développement et à leur compétitivité, doit ainsi pouvoir constituer une des priorités de la politique régionale.

La cohésion territoriale représente alors une condition essentielle pour une meilleure irrigation et diffusion du développement généré par les agglomérations, au bénéfice de l'ensemble du territoire européen. Constituant de véritables pôles d'excellence, les villes sont, aux côtés des régions, l'échelle la plus pertinente pour une mise en œuvre efficiente des programmes.

De l'innovation, moteur de la croissance... au soutien de stratégies de développement intégré

La mise en place de stratégies intégrées à l'échelle des macro-régions, à l'instar de la démarche en cours pour le bassin maritime atlantique ou encore de l'expérience en mer baltique, prend tout son sens et constitue un moyen de concrétiser l'ambition d'un développement polycentrique de l'Union européenne.

Pour rester attractives, les villes maritimes périphériques sont tenues de confronter et de s'assurer en permanence de la pertinence et de la validité de leurs choix et orientations stratégiques de développement. C'est aux périphéries et aux interfaces que, face aux difficultés, l'intelligence collective se développe.



C'est autour des valeurs, approches et notions de la société de la connaissance, de l'innovation, de l'économie verte et bleue et de l'internationalisation, que la Conférence des Villes Portuaires Européennes Périphériques conçoit et porte le développement territorial.

A ce titre, l'objet «maritime» est au fondement de l'identité des territoires de la Conférence et représente un enjeu global de développement économique, social, culturel, de sécurité et de développement durable. Elle offre de nombreuses opportunités pour une pleine immersion dans la société de demain, une société de la connaissance et de l'innovation qui aura su tirer profit d'une économie verte et bleue, réponse concrète aux défis globaux, énergétiques et climatiques.

Pour une gouvernance multi-niveaux, multi-acteurs

La Conférence souhaite insister sur l'enjeu majeur d'associer tous les niveaux de gouvernance à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de cohésion, jusqu'aux niveaux territoriaux les plus fins.

Cette gouvernance «multi-niveaux» doit également pouvoir se nourrir des expertises diverses et complémentaires des acteurs socio-économiques, publics comme privés, université, établissement de formation et de recherche, entreprises, société civile et citoyens.

Des efforts accrus en matière de simplification et d'évaluation

Afin de garantir une plus large appropriation de la politique de cohésion, la Conférence appelle à une simplification et une unification des procédures de gestion et de contrôle, souvent jugées trop lourdes par les porteurs de projets.

Cette simplification doit en particulier s'appliquer à un objectif de coopération territoriale, auquel la Conférence reste profondément attachée. Qu'elle soit transfrontalière, transnationale ou interrégionale, l'enveloppe allouée doit être par ailleurs significativement renforcée.

Enfin, la cohésion territoriale invite à l'adoption, au-delà du simple indicateur du PIB par habitant, de nouveaux outils d'analyse susceptibles de mieux rendre compte des multiples dimensions du développement (indicateurs infrarégionaux, indicateurs de développement humain, indicateurs d'accessibilité aux services d'intérêt général, revenu disponible par habitant...).